

MAIRIE D'ARMENTIERES EN BRIE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 21/11/2011 - N° 30

L'an deux mil onze, le Vingt et un novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Mme COURTIAL, Maire.

Etaient présents : Mme COURTIAL – M. WALLE — Mme FAVRE – Mme BICHBICH
Mme BULTEL - Mme PRAGNON M. COLAS Philippe –
M. COLAS Michel - M. CARRE —Mr GRESSIER

Pouvoir : M. FISCHER à Mme FAVRE

Absents excusés : Mme MERCHIE – Mr BOUBÉKEUR

Secrétaire de séance : Mme BICHBICH

Modification comme suit : du compte rendu N°29 du 29/09/2011
(Suppression du paragraphe) de “M. Carré...jusque...Accord du Maire.”

Après lecture par Monsieur WALLE, le compte rendu n° 29 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 - COMMISSIONS

Suite à la réunion du 17/10/2011, et adopté à la réunion de travail du 15/11 dernier il a été évoqué le fait de renégocier les différentes Commissions.

« Sur demande de Mr Carré et de certains conseillers municipaux présents il a été demandé que l'Adjoint présent dans une Commission soit nommé Vice-président ».

« Mme Courtial étant la Présidente de toutes les Commissions ».

Les Commissions ont donc été réorganisées de la façon suivante :

Commission des Finances : Mme Courtial Présidente,
Mr Walle Vice-président, Mr Gressier, Mr Ph Colas,

Commission des Travaux : Mme Courtial Présidente,
Mr Walle Vice-président, Mme Bichbich,
Mr Carré, Mr Ph Colas

Commission des Affaires scolaires : Mme Courtial Présidente,
Mme Bichbich Vice-présidente, Mr Carré
Mme Pragnon, Mme Bultel, Mme Merchie

Commission des Personnes Agées
& Commission des Fêtes :

Mme Courtial Présidente,
Mme Favre Vice-Présidente, Mme Merchie,
Mme Bultel, Mr Walle

Commission Jeunesse et sports
& Commission des Affaires
Socio Culturelle :

Mme Courtial Présidente,
Mme Bichbich Vice-présidente,
Mr Ph Colas, Mr Boubékeur, Mme Bultel, Mme Favre

Commission du P.O.S
Commission de l'Urbanisme
& de l'Environnement :

Mme Courtial Présidente,
Mr Walle Vice-président, Mr Gressier, Mr Carré
Mr Ph.Colas, Mr Boubékeur

Commission Informatique
& Communication :

Mme Courtial Présidente,
Mr Walle Vice-président, Mr Carré, MmePragnon
Mme Merchie, Mr Fischer, Mr M.Colas Mr Ph Colas

2 – C.I.A.S Projet

A la demande de Mr le Président de la C.C.P.O, il a été demandé l'organisation de « Commissions thématiques consultatives afin de prendre en compte toutes les ressources et compétences locales des C.C.A.S ».

Pour notre commune 3 représentants membres du CCAS nommés en début de mandat, sont donc invités à prendre part aux 4 thématiques suivantes :

1. Petite-Enfance et Familles : Mme Favre (membre du CCAS d'Armentières)
2. Insertion et Emploi : vacant à pourvoir par un membre du CCAS uniquement.
3. Enfance et Jeunesse : Mme Merchie (membre du CCAS d'Armentières)
4. Personnes âgées et handicapées : Mme Courtial (membre du CCAS d'Armentières).

3 – TRAVAUX

SITUATION HIVERNALE : Si le plan de désenclavement hivernal mis en place par le Pays de l'Ourcq reçoit l'agrément du Conseil Général, l'Agence Routière dont nous dépendons donnera ses instructions afin de renforcer le dispositif de désenclavement des communes du département. Pour Armentières – au conditionnel – il est programmé le déblayage du CD 17^E entre la gare d'Isles et le carrefour de la rue du Chef de Ville. Le CD17 vers la D603 ne sera déblayé qu'en 2^{ème} passage. (Sauf si la commune fait le nécessaire comme par le passé).

Il sera attribué un référent par commune, afin de prendre les mesures de nettoyage dans les plus brefs délais en cas de neige abondante et soudaine, sur réquisition du Conseil Général.

GUIRLANDES de NOEL : Un devis de 3129.00 €TTC nous a été déposé par la Sté CITÉOS, pour la pose et dépose de 10 guirlandes de traversée de rue et 12 guirlandes fixées sur poteaux.

Les illuminations de Noël resteront allumées durant la semaine du 23/12/2011 au 03/01/2012.

A compter du 03/01/2012 l'éclairage public sera éteint de 0 h à 5 h du matin.

VOIRIE :

Rue de Tancrou : Lors de travaux des canalisations ont été découvertes alors qu'elles n'étaient pas sur les plans. Et ont été identifiées et répertoriées par la SAUR. Les travaux en cours se poursuivent sans rencontrer de difficultés importantes.

Place Mouchet : le Contrat triennal de voirie ayant rencontré depuis un certain nombre d'années des difficultés d'organisation administrative, il apparaît aujourd'hui des difficultés sur les plans, il manquerait une vingtaine de mètres pour la jonction des travaux du rond-point place Mouchet et les travaux engagés par la commune rue de Tancrou.

Une réunion avec les services de l'Agence routière de Coulommiers, de Mr Latte CPA Conseil et la Mairie d'Armentières est souhaitable afin de régler cette divergence, et que toute la rue soit correctement réhabilitée.

Salle des fêtes : La proposition de Mr Carrère concernant la réhabilitation de la Salle des fêtes fait apparaître une dépense de 132 250.00€ HT. Suite à la réunion de la Commission des Travaux du 08/11/2011, il a été estimé que certains travaux ne sont pas nécessaires immédiatement.

La modification de la disposition des toilettes avec un coût de 10.000€ n'est pas utile.

L'entrée sera déplacée dans la « Grande salle » où une rampe existe déjà.

Il sera plus judicieux de renforcer l'isolation et de choisir un mode de chauffage bien adapté au besoin de cette salle dont la fréquentation est très aléatoire.

L'insonorisation sera différée également.

Cimetière : Il sera posé des galets sur l'emplacement destiné à recevoir les cendres au « Jardin du souvenir ». Le portail a été réglé définitivement par le Service Technique afin de pouvoir ouvrir et fermer la grande porte à volonté et sans souci.

Rue de la Gillette, rue de Tancrou et Emprunt : Pour des raisons techniques d'assainissement les travaux de voirie de la rue de Tancrou ont débuté avant ceux de la Gillette. Nous avons programmé un emprunt de 300.000 € afin de pouvoir couvrir la réhabilitation de ces deux rues.

Malheureusement c'était sans compter sur la situation actuelle qui se dégrade de jour en jour, les banques sur lesquelles nous comptions ne donnant aucune réponse.

Seul le Crédit Agricole de la Brie Picardie a fait une offre pour un montant de 100.000 € à 5.69 % sur 15 ans afin de terminer la rue de Tancrou qui est actuellement en cours de travaux.

Les travaux de la rue de la Gillette restant stoppés pour le moment.

Nous avons procédé au vote :

OUI :	8 voix	Mmes Courtial, Favre, Bichbich, Bultel, Pragnon Mrs Walle, Carré, M. Colas, Fischer
ABSTENTION:	2 voix	Mrs Gressier et Ph. Colas

Divers : Une convention avec Mr Bailleux sera signée pour usage de son terrain situé en bout de la rue du Chef de Ville. Les services techniques ont été chargés de combler les ornières avec du tout-venant afin de permettre le passage des cars Marne et Morin sur ledit terrain durant les travaux rue de la Gillette afin que les cars puissent tourner.

4 – Tarif de la Salle polyvalente et Maison des Associations

Les tarifs de la Salle des fêtes sont inchangés depuis 2005.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer ainsi qu'il suit et ce à compter du 1^{er} janvier 2012 les tarifs de location pour la salle polyvalente et la maison des associations.

Salle polyvalente :

- Habitants de la commune et Association hors commune..... tarif été 16/03 au 14/10 : 400 €
- Habitants de la commune et Associations hors commune tarif hiver 15/10 au 15/03 : 500 €
- Associations de la commune : Gratuité 2 fois/an

- Hors commune tarif été 16/03 au 14/10 : 800 €
- Hors commune tarif hiver 15/10 au 15/03 : 1000 €
- Option chauffage en plus du tarif été : 50 €

Maison des Associations : Réservée uniquement aux Habitants de la commune

- Tarif été : 100 €
- Tarif hiver : 120 €

5 – Vie à l'École

Étude : 32 élèves étaient inscrits à l'étude à la rentrée scolaire, leur nombre est à ce jour de 9. Ce service sera donc arrêté définitivement au 30/11/2011.

Alarme : Le dernier exercice d'évacuation s'est déroulé avec succès.

Menu : Un tableau des menus du mois sera affiché sur le tableau à l'entrée de l'école.

Matériel de jardinage : Le petit matériel de jardinage sera gracieusement offert grâce aux parents sur la demande de Mme la Directrice d'école.

Brise vue : Il ne sera pas installé de brise-vue devant l'École A. Dupré, la dépense et le rendu de service n'ont pas été trouvés judicieux.

Vitre cassée école Dupré: devis en cours.

Cour : Dans la cour de l'école primaire, il sera, sur le terre-plein installé des dalles gravillonnées, afin que l'eau s'écoule et que les enfants ne se salissent plus. Les institutrices ne souhaitent pas l'installation définitive d'un banc, celui-ci restera libre de tout déplacement suivant les besoins. Les travaux seront réalisés si le temps le permet aux prochaines vacances scolaires.

Garderie : Un nombre important d'enfants fréquente la garderie, le local devient trop exigü et une modification des lieux devient nécessaire. Une consultation sur place aura lieu prochainement afin d'envisager également le transfert de la bibliothèque et le réaménagement de la salle informatique.

Une demande est en projet et en attente de coordination à l'école Augustin Dupré afin d'afficher sans difficulté les œuvres des enfants dans le Hall et le couloir.

Galets : Les galets installés devant l'École A. Dupré resteront en place, afin de dissuader les enfants de monter dessus. Nous comptons sur la vigilance des parents. . .

7 – Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'est porté favorable à l'adhésion de la Commune en vue du projet de la conception du Syndicat mixte d'études et préfiguration du Parc naturel régional de la **Brie et des deux Morin**. Ce projet de Parc naturel rassemblera 132 communes dont la nôtre qui par sa situation géographique se trouve au cœur du sujet.

8 – DIVERS

Convention : Une convention doit être signée entre la Commune et Mr Mesureur pour le terrain situé derrière la domaine et Vignois où les citernes incendie ont été enterrées.

Gîtes : Mr le Porquier de Vaux a déposé auprès de la Mairie et de la D.D.T une demande d'autorisation afin d'ouvrir un gîte dans sa propriété. La mise en place de la taxe de séjour n'est pas envisagée vu le montant dérisoire, les frais administratifs étant beaucoup plus onéreux.

Distributeur de pains : Un distributeur de pains a été installé au parking des ateliers municipaux, rue des Vignettes, par la « Boulangerie Latour » de Trilport, téléphone 0164332843 - Prix de la baguette 1.00 €

Mme le Maire nous fait part du cambriolage des ateliers municipaux dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 novembre dernier vers 1 heure. Mme Courtial et M. Walle se sont rendus sur place pour faire les constatations d'usage avec la gendarmerie. Vol de divers matériel d'entretien. Plainte a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.